

Avis aux actionnaires de PICTET (le «Fonds»)

28 AVRIL 2023, LUXEMBOURG

Pictet

Société anonyme constituée sous la forme de
Société d'investissement à capital variable
15 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en tant qu'actionnaire du Fonds.

Tous les termes non définis dans le présent courrier ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus.

Banque dépositaire du Fonds

Qu'est-ce qui va changer?

Le Conseil d'Administration de la Société (le «**Conseil d'administration**») se réfère à l'avis du 12 décembre 2022, vous informant que Pictet & Cie (Europe) S.A. («**PEUSA**»), la Banque dépositaire actuelle du Fonds, transfèrera son siège social de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne, et deviendra une société anonyme allemande (Aktiengesellschaft) qui portera le nom de «Bank Pictet & Cie (Europe) AG» («**PEUAG**»). Une succursale luxembourgeoise de PEUAG sera également créée et désignée comme banque dépositaire du Fonds sous le nom de «Bank Pictet & Cie (Europe) AG-Luxemburgische Niederlassung» («**PEUAG Luxembourg Branch**»).

Il avait été indiqué dans l'avis du 17 février 2023 que la procédure précitée devait prendre effet en avril 2023. Toutefois, un délai supplémentaire est nécessaire pour obtenir l'approbation de l'organisme de réglementation compétent. La date effective du transfert de siège susmentionné et de la conversion en PEUAG, la création de PEUAG Luxembourg Branch, et la désignation de PEUAG Luxembourg Branch comme Banque dépositaire (la «**Procédure**») devraient désormais prendre effet aux alentours du mois de juin 2023.

Vous serez informé de la date d'entrée en vigueur par un avis spécifique envoyé à votre attention.

Quelles en seront les conséquences?

Le Conseil d'administration estime que l'atermolement de la Procédure n'aura aucun impact significatif sur les Actionnaires du Fonds. Il n'y aura aucun impact sur les flux opérationnels de la Banque dépositaire, et le report de la date d'entrée en vigueur n'entraînera aucun coût supplémentaire pour vous, Actionnaire du Fonds.

Que devez-vous faire?

Vous avez deux options:

- vous approuvez cette modification, auquel cas vous n'avez pas besoin de prendre de mesures car elle prendra automatiquement effet à la date d'entrée en vigueur.
- vous n'êtes pas d'accord avec cette modification, auquel cas vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais de rachat, dans la limite de la valeur liquidative par action calculée au 30 juin 2023⁽¹⁾.

Le dernier prospectus du Fonds est disponible sur www.assetmanagement.pictet et sur demande au siège social du Fonds.

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoit Beisbardt

⁽¹⁾ Le rachat sans frais ne s'applique pas au compartiment Pictet - Russian Equities car depuis le 28 février 2022, le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions, la souscription, le rachat et les conversions d'actions sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.